



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E206688

VALABLE JUSQU'AU 10/02/2026

ÉDITÉ LE 07/03/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/07/2024
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 29/07/2024
50 000

Raison sociale : HELMO RENOVATION

29 AVENUE ANATOLE FRANCE
94220 CHARENTON LE PONT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Téléphone : 06 95 77 37 39

Fax :

Siret : 930 797 972 00013

Portable :

Code NACE : 4321A

Site Internet :

Numéro caisse de congés payés : 2273649-001

E-mail : contact@helmo-renovation.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

ERGO SV75018041T29264

AURESIA (929 122 083) / ARTAISE (914 326 822) / HALAIMIA ROSTOM PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

ERGO SV75018041T29264

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611 PROB	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste, Maçon, Menuisier, Plâtrier / Plaquiste, Plombier)	11/02/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	11/02/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	11/02/2025
o Ventilation mécanique	11/02/2025
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	11/02/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	11/02/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	11/02/2025
o Isolation des combles perdus	11/02/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	11/02/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSANT
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSANT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.